

Emploi et droit du travail dans le domaine du spectacle vivant

Document de travail

<p>Date et lieu Paris FORMERET</p> <p>Durée 2 jours (2 sessions)</p> <p>Public Conseillers sectoriels SV en DRAC Gestionnaires ATALIE EN DRAC Chargés de tutelle d'opérateurs de l'État ou chargés de mission en charge du suivi de structures DGCA</p> <p>Intervenants envisagés Sous-direction de l'emploi et de la formation : Agnès Toullieux</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">– Connaître la réglementation relative aux métiers du spectacle vivant et identifier l'ensemble des formes juridiques existantes– Articuler les dimensions juridiques, sociales et fiscales– Comprendre les relations aux partenaires, salariés, prestataires, artistes et public– Comprendre la hiérarchie des textes et des accords collectifs– Connaître les règles relatives à la circulation des artistes étrangers– Maîtriser les règles relatives à la sécurité des spectacles <p>Programme : 1ère journée</p> <ul style="list-style-type: none">– Régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle :<ul style="list-style-type: none">– Comprendre le contexte d'application de l'intermittence du spectacle (annexe 8 et 10) ,– Textes de références (circulaire, directive etc.)– Régime de solidarité : les allocations spécifiques d'indemnisation du chômage instituées en faveur des artistes et techniciens du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant– Engagement des artistes :<ul style="list-style-type: none">– Le contrat de travail : type de contrat : CDD, CDI , le recours au contrat d'usage et au CDII (contrat à durée indéterminée intermittent),– La présomption de salariat des artistes du spectacle– Accord interbranche sur la politique contractuelle dans le spectacle vivant public et privé du 24 juin 2008– Les emplois aidés– Convention collectives :<ul style="list-style-type: none">– Champs d'application des convention collectives des secteurs privé et public– Accord interbranche du 22 mars 2005 signé par les syndicats du spectacle vivant et portant définition des champs d'application des conventions collectives des secteurs privé et public (5 juin 2007)– Circulation des artistes étrangers, conventions internationales :<ul style="list-style-type: none">– Déterminer les régimes applicables selon les statuts individuels et les pays d'origine,– la validité des formulaires de maintien de la protection sociale,– obtention des autorisations d'emploi auprès de l'administration,– cotisations figurant sur les bulletins de salaire– Embauche de mineurs :<ul style="list-style-type: none">– connaître les règles relatives à l'emploi d'enfants dans le spectacle vivant (circulaire du 9 novembre 1964)
--	--

Programme : 2ème journée :

– La sécurité dans le spectacle vivant :

- La licence d'entrepreneur de spectacle : réglementation relative aux conditions d'obtention de la licence
- Obligations de l'entrepreneur de spectacle
- Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant :
 - exploitation des lieux aménagés pour les représentations publiques,
 - analyse des risques spécifiques aux spectacles, à l'accueil du public et à la gestion des flux,
 - procédures de prévention à l'organisation d'une manifestation,
 - application de la réglementation générale et de la réglementation spécifique
- Responsabilités des cadres et risques professionnels dans le spectacle et l'événement
- Les enjeux de la sécurité des spectacles

Modalités pédagogiques :

- exposés, cas pratiques,
- échanges avec les stagiaires,
- remise d'une documentation pédagogique

Date limite d'inscription : à définir

Contact : Naïma Alim